DLP 11-4-83142588

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Bulletin N°6
29 Mars 1983

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F – Bulletin TOMATE : 40 F – VITI-VAR : 40 F à Régis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

VIGNE

EXCORIOSE -

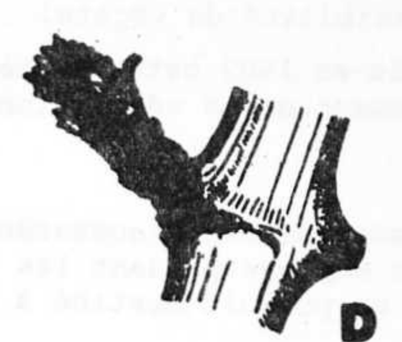
L'humidité relative de ce début de printemps nécessite de ne pas négliger les traitements de débourrement .

Avec le phoséthyl Al (Mikal, Rhodax) on peut effectuer un seul traitement au stade D .Avec les autres produits deux traitements sont plus convenables : stade C-D et stade D-E .

Ne pas utiliser contre l'*Excoriose*:Acylon, Caltan et Vamin (voir notre Bulletin Technique du 16 Février 1983) .



Pointe verte



Sortie des feuilles



Feuilles étalées

Matières actives utilisables (en grammes de M.A./hl) :

dichlofluanide : 200 (Euparène), dithianon : 50 (Delan), folpel : 150 (nombreuses spécialités), mancozèbe : 280 (Dithane, Sandozèbe), manèbe : 282 (Manéor), métirame zinc : 320 (Polyram), propinèbe : 280 (Antracol), spécialités à base de cymoxamide (curzate), captafol + folpel (Mycodifol), captafol + folpel + captane (Codicap), phoséthyl Al + folpel (Mikal), phoséthyl Al + mancozèbe (Rhodax), mancozèbe + folpel (Mancofol), manèbe + méthylthiophanate (Organil, Peltar)

ERINOSE -

Dans les parcelles très atteintes en 1982, un traitement au stade "bourgeon dans le coton" peut se justifier en absence d'intervention d'hiver avec huile jaune .Utiliser endosulfan (60 g/hl + huile blanche (1 l./hl) .Ce traitement est aussi efficace sur *Acariose* .

ARBRES FRUITIERS

ATTENTION AUX ABEILLES DANS LES VERGERS EN FLEURS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER -

Les dernières pluies et le développement végétatif ont le plus souvent fait disparaître la protection fongicide recommandée au stade C3 .

Cette protection préventive devra donc être renouvelée ou commencée (stade C3) avant les prochaines pluies .

Si la pluie se prolonge après lessivage de la protection fongicide (20-25 mm de pluie), il convient d'intervenir même sous la pluie pour prévenir toute contamination jusqu'à la fin de cette pluie .Au cas où cette intervention s'avérerait impossible, on devra effectuer un traitement stop ou curatif après la pluie (voir notre dernier Bulletin Technique) .

PSYLLE DU POIRIER -

Attendre pour intervenir la sortie des jeunes larves de la prochaine génération issues des oeufs déposés sur les jeunes pousses .Un avis ultérieur en précisera la date .

P.226

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant : P. Duffaud – CPPAP N° 478 AD

TORDEUSES (Pandémis - Eulia) -

Dans les vergers surtout de pommiers ayant subi des dégâts en 1982 sur pousses ou sur fruits, on interviendra avant floraison au stade D (ou au stade E sur poiriers) avec deltaméthrine 1,75 g M.A./hl (Décis) et à nouveau à la chute des pétales (stade G) seulement en cas de fortes attaques avec méthomyl 75 g M.A./hl (Lannate) sur pommiers ou deltamétrhine sur poiriers .Ces deux produits sont également efficaces sur les *pucerons* .

PUCERONS -

Surveiller leur présence pour intervenir, de préférence en dehors de la floraison, principalement sur *pucerons mauves* (= cendrés) sur pommiers et poiriers dès leur apparition et avant qu'ils ne déforment les feuilles .De même pour les *pucerons noirs* du cerisier .

OIDIUM -

Poursuivre la protection sur pommiers en choisissant si nécessaire :

- un produit également valable contre les *acariens* tel le soufre mouillable ou mieux poudrage (durant la floraison);
- ou un fongicide-acaricide comme chinométhionate (Morestan) ou binapacryl (Ambox) .Ces deux derniers en dehors de la période de floraison .
- ou un des autres anti-*Oïdium* .

Sur abricotiers,pêchers et nectarines les attaques de l'*Oïdium* sur jeunes fruits peuvent être très précoces sur les variétés sensibles .

La cadence des traitements demeure principalement fonction de l'état sanitaire du verger, des conditions climatiques et de la sensibilité du végétal .

Dans les vergers très attaqués en 1982 cette lutte devra être particulièrement soignée cette année, au moins jusqu'au ralentissement de la végétation .

RUGOSITE DES POMMES -

Dans le cas où un pesticide susceptible d'accentuer la rugosité (benzimidazoles, captafol,doguadine, fénarimol, etc ...) serait employé pendant les 5-6 semaines suivant la floraison, il est conseillé d'y adjoindre en mélange un produit destiné à limiter cet effet comme Epargol ou Golclair (tous les deux à base de soufre) .

ACARIEN ROUGE (P. ulmi) -

Les éclosions n'ont pas encore débuté .

MONILIA -

Poursuivre la protection notamment des abricotiers, pêchers et nectariniers en cas de risques de pluie jusqu'à la chute complète des pétales, et la commencer sur cognassiers pour éviter les attaques de ce champignon sur jeunes pousses surtout sensibles à la floraison et sur les cerisiers proches de la floraison .

CHENILLES DEFOLIATRICES -

Sur abricotiers dès les premiers dégâts utiliser : bacillus thuringiensis, phosalone(azofène, zolone) : 60 g M.A./hl ou azinphos (nombreuses spécialités) : 40 g M.A./hl .

NOCTUELLES VERTES DES ARBRES FRUITIERS -

Mêmes dégâts et même lutte que pour les *chenilles défoliatrices* ou que pour les *tordeuses* (ci-dessus) .

1- RAVAGEURS DU SOL DES CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

En traitement de sol les produits employés sous forme de granulés ou microgranulés ont une durée d'action plus longue que sous forme de pulvérisation .

Les traitements localisés permettent d'économiser du produit; les doses/ha seront réduites en fonction de la surface effectivement couverte par le traitement .

Quelle que soit la forme d'application; le produit doit être incorporé au sol sur une faible profondeur. Il est aussi possible d'effectuer une pulvérisation sur la culture contre les *mouches* adultes, lors des périodes de vol .

Les cultures continues sur une même parcelle, permettent le maintien d'un fort taux d'infestation en *mouches* .

Il est souhaitable de ne pas utiliser toujours le même produit afin d'éviter les phénomènes de résistance .

..../....

MOUCHE DES SEMIS -

Le vol s'intensifie .

Les sols humides, riches en matières organiques et fraîchement travaillés sont des lieux de ponte très attractifs .

SUR HARICOTS : . Risque d'attaque faible :

Traitement des semences par poudrage : trichloronate 10 g M.A. pour 10 kg de graines de semence .

. Risque élevé, levée longue :

On utilisera en complément l'une de ces deux méthodes, en excluant tout produit utilisé en traitement de semence .

Pulvérisation de la bande de semis (0,20 m) avec :

trichloronate	(Phytosol)	90 g M.A./hl .
chlorfenvinphos	(Birlane)	120 g M.A./hl .

Mouche des semis (sur haricot)
- cotyledons et bourgeon terminal rongés (plant borgne)

SUR NAVETS et EPINARDS : Effectuer un traitement du sol avant semis avec un des microgranulés suivants :

chlorfenvinphos	(Birlane)	5000 g M.A./ha .
diazinon	(Basudine)	8000 g M.A./ha .
trichloronate	(Phytosol)	2500 g M.A./ha .

SUR MELONS : Il est conseillé une pulvérisation insecticide en couverture sur le sol recouvrant la terre du poquet juste après le semis avec :

trichloronate	(phytosol)	60 g M.A./hl .
chlorfenvinphos	(Birlane)	60 g M.A./hl .

MOUCHE DU CHOU SUR NAVETS -

Le vol a débuté faiblement - lutte :

- Effectuer un traitement de sol avant semis avec un des microgranulés suivants :

chlorfenvinphos	(Birlane)	6000 g M.A./ha .
trichloronate	(Phytosol)	3000 g M.A./ha .
carbofuran	(Curater)	1000 g M.A./ha en localisation .

- Effectuer une pulvérisation abondante (1000 l./ha) sur les navets découverts avec une des matières actives suivantes :

chlorfenvinphos	(Birlane)	60 g M.A./hl .
bromophos éthyl	(Nexagan)	60 g M.A./hl .
bromophos méthyl	(Nexion, Rhodianex)	50 g M.A./hl .

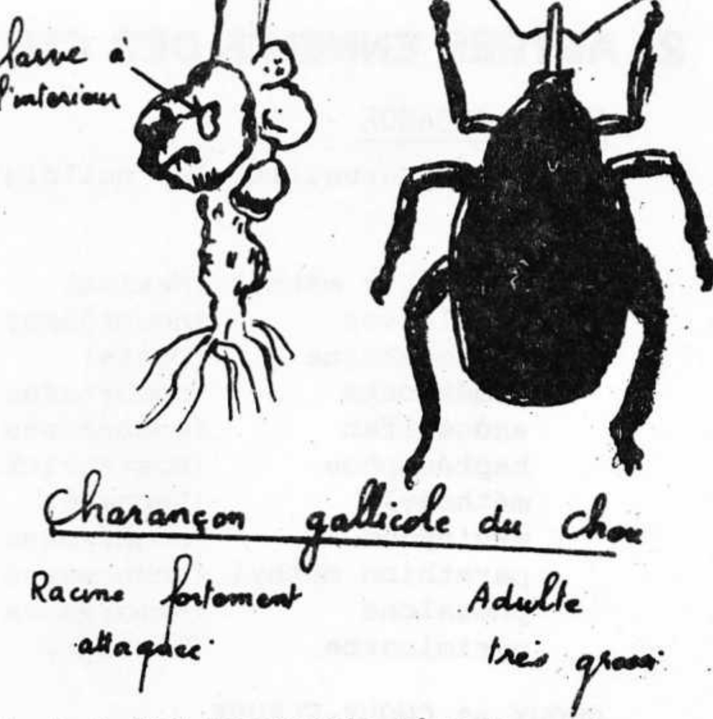
Ne pas traiter : - les navets désinsectisés depuis moins de 2 mois .
- les navets récoltés avant le 10 Avril .

MOUCHE DU CHOU et CHARANCON GALLICOLE SUR PEPINIERES DE CHOUX -

Un traitement général des sols de pépinières est nécessaire .

En présence de nombreux ravageurs, effectuer un traitement de sol localisé à la plantation ou un trempage de plants .Les produits utilisables sont :

	En traitement de sol	En trempage
bromophos	5400 g M.A./ha	60 g M.A./hl
chlorfenvinphos	6000 g M.A./ha	60 g M.A./hl
carbofuran	1000 g M.A./ha	-
diéthion	5000 g M.A./ha	40 g M.A./hl
trichloronate	2500 g M.A./ha	90 g M.A./hl



REMARQUE - Ne pas utiliser la même matière active en champ et en pépinière .

MOUCHE DE L'OIGNON -

Une lutte doit être entreprise dans les zones où des dégâts ont été constatés l'année précédente..

1 - *Semis d'automne* : Effectuer une pulvérisation dès le premier dépôt d'oeufs .Matières actives utilisables jusqu'à 15 jours avant récolte :

bromophos éthyl	(Nexagan)	60 g M.A./hl
bromophos méthyl	(Nexion)	50 g M.A./hl
chlorfenvinphos	(Birlane)	60 g M.A./hl

..../...

P. 227

2 - *Semis de printemps* : Effectuer un traitement de sol avec :

chlorfenvinphos	(Birlane) 5000 g M.A./ha
diazinon	(Basudine) 8000 g M.A./ha
diéthion	(Rhodocide) 5000 g M.A./ha
trichloronate	(Phytosol) 2500 g M.A./ha
bromophos éthyl	(Nexagan) 5400 g M.A./ha
chlorpyriphos éthyl	(Dursban, Kregan) 3000 g M.A./ha
fonofos	(Dyfonate, Folane) 2000 g M.A./ha

MOUCHE DE LA CAROTTE (sur carottes et persil) -

Le vol n'a pas commencé .Le traitement de sol par épandage de microgranulés ou pulvérisation abondante (2000 à 3000 l./ha) correctement incorporé au sol sur 15 à 20 cm permet d'assurer une protection satisfaisante .

En zone infestée et particulièrement sur carottes d'automne, il peut être nécessaire d'effectuer des pulvérisations sur le feuillage aux époques de vol, dès la fin de la rémanence des microgranulés dans le sol .

Produits utilisables :

	Traitements de sol granulés g M.A./ha	pulvérisation g M.A./ha	Traitements en pulvérisation sur feuillage (g. M.A./hl)
bromophos éthyl (Nexagan)	5400	5400	60
bromophos méthyl (Nexion)	NON	NON	50
carbofuran (Curater)	1000 localisé	NON	NON
chlorfenvinphos (Birlane)	5000	5000	60
diazinon (Basudine)	8000	NON	NON
diéthion (Rhodocide)	6000	6000	50
fonofos (Dyfonate, Folane)	2000	NON	NON
trichloronate (Phytosol)	2500	2500	50

TAUPINS - VERS BLANCS -

Effectuer un traitement de sol avant plantation puis l'incorporer à celui-ci .

Produits utilisables :

chlorméphos	(Dotan)	3 kg/ha
chlorpyriphos	(Dursban, Kregan)	3 kg/ha
diazinon	(Basudine)	10 kg/ha
éthoprophos	(Mocap)	4 kg/ha
fonofos	(Dyfonate, Folane)	4 kg/ha
lindane	(nombreuses spécialités)	1,5 kg/ha (à incorporer au moins 3 semaines avant plantation, ne pas utiliser sur cucurbitacées, pommes de terre).
parathion	(nombreuses spécialités)	10 kg/ha
phoxime	(Volaton)	5 kg/ha
trichloronate	(Phytosol)	5 kg/ha

2- AUTRES ENNEMIS DES CULTURES LEGUMIERES

BETTE à CARDE -

Surveiller les pullulations de *pucerons noirs* - matières actives utilisables :

		g M.A./hl	délai d'emploi	résidus max. en ppm
bromophos méthyl	(Nexion)	50	7 jours	
dichlorvos	(nombreuses spéc.)	100	5 jours	
décaméthrine	(Décis)	1,25	0 jour	0,1
diméthoate	(nombreuses spéc.)	30	15 jours	1,5
endosulfan	(nombreuses spéc.)	60	15 jours	0,5
hepténophos	(Hostaquick)	35	3 jours	0,1
méthomyl	(Lannate)	30	7 jours	
mévinphos	(nombreuses spéc.)	35	7 jours	
parathion méthyl	(nombreuses spéc.)	30	15 jours	0,15
phosalone	(nombreuses spéc.)	60	15 jours	
pyrimicarbe	(Pirimor)	37,5	7 jours	

CHOUX et CHOUX-FLEURS -

Surveiller les pullulations de *pucerons cendrés* - matières actives utilisables :

pyrimicarbe	(Pirimor)	37,5	7 jours	
phosalone	(nombreuses spéc.)	60	15 jours	
parathion + posalone	(nombr. spéc.)		15 jours	0,15
éthiophencarbe	(Cronéton)	50	7 jours	2

ALEURODE DU CHOU -

Détruire obligatoirement les vieux choux susceptibles d'héberger le ravageur .En présence de celui-ci effectuer très tôt, deux traitements à 10 jours d'intervalle avec :

		g M.A./hl	délai d'emploi
bioresméthrine	(nombreuses spécialités)	6	0 jour
cyperméthrine	(nombreuses spécialités)	5	15 jours
décaméthrine	(Décis)	1,25	0 jour
dichlorvos	(nombreuses spécialités)	100	5 jours
naled	(Ortho-dibrom)	100	7 jours
pyrimiphos méthyl	(Actellic)	500/ha	7 jours

FRAISIER (rappel) -

Contre la *pourriture grise* :

- une application au début de la floraison (stade D-E) .
- une application durant la floraison (stade F-G) .
- une dernière aux premiers fruits verts visibles (stade H) .

Surveiller la présence éventuelle des *acariens* pour intervenir si nécessaire avec un acaricide spécifique parmi les suivants "non dangereux pour les abeilles" et autorisés sur cultures légumières :

bromopropylate	(Néoron)	37,5 g M.A./hl	jusqu'à 15 jours de la récolte .
chinométhionate	(Morestan)	12,5 g M.A./hl	
cyhexatin	(Mitacid, Plictran)	30 g M.A./hl	poudre mouillable exclusivement, jusqu'à 7 jours de la récolte .

dicofol + tétradifon 50 g + 16 g M.A./hl Kelthion jusqu'à 15 jours de la récolte .


F. Pleine floraison (50 % de fleurs ouvertes).


G. Fin de floraison (chute des pétales et début de nouaison).


H. Premiers fruits verts (bien visibles).

------00000------

Plusieurs de nos abonnés se sont plaints du retard dans la distribution de notre Bulletin Technique d'Avertissements Agricoles - Si vous êtes dans ce cas, nous en aviser sans tarder par écrit .

P 228



STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
de MONTFAVET

VIGNE

1983

AMENAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de Travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV.) et du Service de la Protection des Végétaux (SPV), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) .

Depuis 1977, la lutte chimique contre la *pourriture grise* de la vigne grâce à l'emploi de spécialités commerciales à base d'imides cycliques Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a assuré aux viticulteurs une protection très satisfaisante .Cette lutte était conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer 4 traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (début de nouaison, fermeture de la grappe, début de véraison, 3 semaines avant récolte) .

Mais ces dernières années, l'apparition de souches résistantes de *botrytis* à ce groupe de produits vient anéantir plus ou moins rapidement les potentialités de ces fongicides .

Cependant, les situations sont très différentes selon les zones viticoles et les pertes d'efficacité dependent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années passées .

Si dans certains vignobles (Bordelais, Cognac, Languedoc-Roussillon, Provence- Côte d'Azur) peu touchés par ce phénomène, ces produits gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %) dans d'autres (Champagne notamment mais également Bourgogne, Alsace, Val de Loire) la protection est d'un niveau nettement inférieur et même parfois nulle .Cette situation est très inquiétante car les viticulteurs ne disposent, comme autres produits que de spécialités ayant une efficacité limité (20 à 50 %), irrégulière et insuffisante pour assurer une protection correcte du vignoble en cas d'attaque assez importante de *pourriture grise* .

Il convient donc, pour 1983, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière de tenter de limiter le développement de la *pourriture grise* par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes .

Les mesures prophylactiques sont indispensables

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes .Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes .

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de 2ème et éventuellement 3ème génération de *tordeuses* ou *vers de la grappe (Eudémis et Cochylis)*, en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de *pourriture* .

- Une lutte soignée contre l'*oïdium* évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de *pourriture grise* .

- La lutte contre le *mildiou* avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées .

Avec les imides cycliques la lutte utilisant la methode standard doit etre abandonnee

Mais selon les vignobles, les stratégies de lutte seront différentes .

- En Champagne, la résistance étant généralisée dans ce vignoble où le nombre de traitements a été important les années passées (souvent supérieur à 4), l'efficacité des imides cycliques sera probablement très faible à nulle en 1983 comme les essais l'on montré en 1982 .Dans ces conditions, il serait logique d'abandonner provisoirement l'utilisation de ces produits de manière à provoquer une baisse de la proportion des souches résistantes dans le vignoble .En persistant à utiliser ces fongicides, de quelque manière que ce soit, on maintiendra le potentiel de résistance et l'on obtiendra une efficacité inférieure ou au mieux égale à celle procurée par l'Euparène (4 kg/ha), produit homologué contre le *botrytis* ou par le Mycodifol liquide (5 l/ha) ou par le B.T.F. (3,5 l/ha). Malgré leur efficacité réduite et leurs effets sur les fermentations en utilisation tardive, ces 3 spécialités peuvent être conseillées. D'autres spécialités à base des matières actives pour la lutte contre le *Mildiou* (Voir mesures prophylactiques), bien qu'à action plus faible, peuvent éventuellement être employées.

- En Alsace, Bourgogne, Beaujolais et Val de Loire, où localement la résistance est bien implantée, il est prudent de ne pas dépasser 2 applications d'imides cycliques par an en tenant compte des indications qui seront fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Si d'autres traitements sont préconisés, on utilisera l'une des trois spécialités mentionnées dans le cas de la Champagne .

Dans les autres vignobles, il convient de ne pas se trouver dans la situation observée dans la moitié Nord de la France donc de limiter le nombre de traitements avec les imides cycliques .Il semble que deux traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles) .Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle .

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, notamment en tenant compte des données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements .

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité,la lutte chimique contre la *pourriture grise* ne pourra être qu'imparfaite. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc toute leur importance .